Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 95 (1944)

Heft: 9-10

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'incendie a touché 60 à 65 ha. de forêts et non pas 100, comme on l'a d'abord prétendu. On a pu faire l'observation que les arolles sont les plus sensibles au feu; les pins ont été moins atteints et les mélèzes les plus résistants. Ces derniers se mettent déjà à repousser. Les arbres détruits se répartissent comme suit: 77 % d'arolles, 19,5 % de mélèzes, 3,5 % de pins.

La région incendiée présente une différence d'altitude de 700 à 800 m. et les principaux foyers se trouvaient entre 1400 et 1500 m. Les parties moyennes et inférieures du territoire atteint contenaient heureusement une forte proportion de mélèzes, de sorte que l'on peut compter sur ces arbres vigoureux comme point de départ de la reconstitution de la forêt.

Si l'on a réussi à maîtriser cet incendie, on le doit à l'intervention des pompiers, des troupes et du personnel forestier groupés sous commandement militaire. Ce fut une vraie chance que les « gouilles » et les étangs de la région en cause, qui se dessèchent en été, contenaient encore de l'eau; ce n'aurait plus été le cas quelques semaines plus tard. Cela a permis d'amener aux foyers l'eau nécessaire par des tuyaux d'une longueur de près de 6 km.

(Résumé d'un article de Monsieur E. Müller, inspecteur fédéral des forêts, paru en allemand dans le périodique de la L. S. P. N. Protection de la Nature, n° 4/5 1944, p. 72—78 [avec 2 cartes].)

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis le printemps dernier, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux 9 candidats dont les noms suivent :

MM. Audemars Alfred, du Chenit (Vaud),
Corboud Hubert, de Surpierre (Fribourg),
Favre Louis André, de Fleurier (Neuchâtel),
Gardiol Paul, de Chabrey (Vaud),
Hübscher Max, de Dottikon (Argovie),
Lenz Oskar, de Biglen et Arni (Berne),
Oldani Karl, de Gunzwil (Lucerne),
Perret René, de La Sagne (Neuchâtel),
Staudenmann Peter, de Guggisberg (Berne).

Ecole polytechnique fédérale. Programme des cours libres du semestre d'hiver 1944/1945. Dans le programme du semestre d'hiver (du 16 octobre 1944 au 16 février 1945), à la division des « cours libres », nous avons relevé les cours suivants, propres à intéresser les

étudiants en sylviculture et les personnes s'occupant de questions forestières ou de celles concernant la pisciculture et la chasse. Ce sont :

- H. Burger, professeur: Natur- und Heimatschutz (Protection de la nature et Suisse pittoresque); 1 heure par semaine.
- H. Grossmann, privat-docent: Forstgeschichte (Histoire de la sylviculture); 1 heure.
- W. Fehlmann, professeur: Schweizerische Fischerei und Fischzucht (Pêche et pisciculture en Suisse); 2 heures. Fischereiwissenschaftliches für Sportfischer (Notions scientifiques relatives à la pisciculture, pour ceux qui s'en occupent au titre de sport); 2 heures.
- K. Ritzler, inspecteur forestier: Wildkunde und Jagdgesetzgebung (Etude du gibier et législation sur la chasse); 1 heure.

Peuvent assister aux cours généraux de la division des « cours libres » : toutes personnes ayant dépassé l'âge de 18 ans. L'inscription peut avoir lieu jusqu'au 4 novembre 1944, auprès du caissier de l'Ecole polytechnique fédérale (chambre 36 c du bâtiment principal).

Le commencement des cours a été fixé au 16 octobre 1944.

Cantons.

Zurich. Extraits du rapport sur la gestion en 1942/1943 des forêts de la ville de Winterthour (1er septembre 1942 au 31 août 1943). Durant l'exercice en cause, l'étendue de ces forêts communales, qui était au début de 1759 ha., a subi une diminution de 18,5 ha. due au défrichement imposé par l'autorité fédérale. Ce sont les forêts du Stahlholz (2,55 ha.) et du Hard (15,95 ha.) qui firent les frais de cette opération, dont le coût à l'hectare s'est élevé à 14 772 fr. dans la première et à 9632 fr. dans la seconde. Si le premier de ces chiffres est si élevé, cela provient surtout du fait qu'à Stahlholz le sol à défricher contenait quantité de vieilles souches, dont l'enlèvement occasionna beaucoup de travail.

Exploitations. Pour obtempérer aux décisions de l'autorité supérieure, les exploitations ont dû être élevées au double de celles prévues par la possibilité. Il s'agissait surtout de livrer au marché, insuffisamment alimenté, les bois de feu que le commerce d'importation ne fournissait plus que faiblement. Il fallut pour cela débiter en bois à brûler des assortiments qui autrefois, en temps normal, étaient employés comme bois d'œuvre. C'est ainsi que 457 m³ de bois d'œuvre ont été attribués à la firme Sulzer frères, qui les utilisa pour bois de feu. Comme conséquence de ces faits, la proportion des bois d'œuvre du total des exploitations est tombée à 35,1 % seulement.

Les quantités livrées pour la fabrication de gaz de bois furent de 1363 stères — dont 745 de foyard — et 1880 fascines de feuillus. Quant au contingent des bois de râperie, il ne fut que de 554 stères, cela pour permettre de fournir d'autant plus de bois à brûler. — Le volume total exploité s'est élevé à 22.520 m³, soit 12,48 m³ par hectare; le

rendement brut fut de 873.219 fr., dont 280.000 ont été versés au Fonds de réserve. Ce dernier s'élevait, à la fin de l'exercice, à 1.313.722 fr.

Dégâts aux forêts. Ceux causés par les agents atmosphériques ont été sans gravité. Par contre, ceux dus à l'action des insectes et champignons furent importants. Le chermès des aiguilles du sapin (Dreyfusia Nüsslini) a continué son action malfaisante. Toutefois, cela ne nécessita pas des exploitations de grande étendue. — Sur le foyard, de nouvelles attaques ont été constatées, causées par le champignon Nectria coccinea, qui a fait sa première apparition dans la région deux ans auparavant. Ce dégât se manifeste par le desséchement de bandes de l'écorce qui, à un moment donné, se détachent de la tige. Le cas a été étudié par notre Ecole forestière qui a publié les premiers résultats de ces recherches. Il semble en ressortir que la cause première de ce dommage serait l'action des basses températures de l'hiver, tandis que celle du champignon se ferait sentir à titre secondaire.

Divers. On conçoit sans autre que le ramassage du bois mort, dans les forêts qui avoisinent la populeuse ville de Winterthour, a dû revétir, durant ces dernières années, une importance extraordinaire. Ainsi, durant l'exercice en cause, il fut accordé 4800 autorisations de ramassage. Ces forêts ont eu, on le voit, de fréquentes visites des citadins en cause. L'administration forestière, pour leur venir en aide a laissé, sur les parterres de coupes, une forte proportion de branches qui, les années précédentes, auraient été utilisées pour la fabrication de fascines. On ne saurait qu'applaudir à de tels égards qui dénotent une heureuse-compréhension de la dureté, pour beaucoup, des temps que nous traversons.

H. B.

Schaffhouse. Extraits du rapport sur la gestion des forêts en 1943. L'étendue des forêts domaniales n'a subi que d'insignifiantes modifications, soit une augmentation de 3,5 ares due à un achat en vue de l'amélioration d'un chemin forestier. A la fin de l'exercice, cette étendue totale était de 2506 ha., dont 191 ha. situés dans le canton de Thurgovie, 3 dans celui de Zurich et 360 ha. en Allemagne. Celle des deux autres catégories de propriétaires n'a pas varié; il est à noter que la superficie totale des forêts particulières s'élève à 1833 ha., dont 45 ha. appartiennent à des propriétaires allemands.

Les défrichements ont porté sur 35 ha. pour tout le canton, répartis comme suit entre les catégories de propriétaires :

forêts domaniales . . . 10,45 ha.

- » communales . . 22,47 »
- » particulières . . . 2,43 »

Malgré ces coupes extraordinaires, le montant des exploitations prévues par l'autorité supérieure (200 % de la possibilité) ne put être atteint que dans les forêts domaniales; dans celles des communes, elles ne dépassèrent pas 160 %. Ce manque provient en bonne partie d'une insuffisance de la main d'œuvre bûcheronne.

Cinq gardes ont pris part à un cours intercantonal de gardes qui a eu lieu à Zurich en automne 1943 et fit suite à un cours pour bûcherons d'une durée de 14 jours, sous le patronage de l'« Association cantonale des propriétaires de forêts », deux autres cours pour bûcherons avaient été prévus, dont le premier comptait 18 participants. Quant au suivant, différentes circonstances obligèrent à le renvoyer au début de 1944. A fin 1943, le nombre des cours de bûcheronnage dans les forêts domaniales et communales s'élevait au total à 6; on a pu ainsi instruire plus de 100 bûcherons d'après les méthodes les plus récentes et les munir des outils les mieux appropriés. Leur exemple n'a pas manqué d'agir favorablement sur le travail des bûcherons ordinaires.

A l'instigation de l'Inspection fédérale des forêts, un cours d'instruction a été organisé, dans la région zurichoise voisine, sur les moyens d'éviter les dégâts que peut causer le gibier aux plantes de la forêt. Il eut lieu avec la collaboration de chasseurs. Y prirent part : le personnel forestier supérieur et subalterne, ainsi qu'un grand nombre de délégués communaux. Ce cours fut très instructif.

Exploitations et rendement

Dans les forêts domaniales, les exploitations ont comporté 8,9 m³ à l'hectare. La répartition des produits entre les trois assortiments principaux a été la suivante :

a) Bois d'œuvre et bois de râperie; éc	corce	comprise.	•	. 34 %
b) Bois de quartier et de souche				. 42 %
c) Fascines et branches non fagotées				. 24 %

Le rendement brut à l'ha. fut de 323,74 fr. (1942: 246,33 fr.), les dépenses de 247,64 fr. (1942: 160,52 fr.), d'où il résulte un rendement net de 76,10 fr. (1942: 85,81 fr.). La diminution de ce dernier par rapport à l'année précédente provient des dépenses considérables faites pour la construction de chemins forestiers. — Il est intéressant de suivre la marche de ce rendement net, constatée durant les 10 derniers exercices:

1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	
27	18	12	34	20	38	66	68	86	76 f	fr.
	Pour les	forêts	commu	nales,	ce rende	ement a	été de	:		
37	41	25	31	41	41	79	109	123	120 f	fr.

Caisses forestières de réserve

A la fin de l'exercice, elles atteignaient les sommes suivantes :

- a) Forêts domaniales 362.216 fr. (1942 : 253.962 fr.)
- b) Forêts communales . . . 1.913.163 fr. (1942 : 1.558.528 fr.)

Les réserves s'élèvent, pour les forêts domaniales, à 172 fr. par ha. de la surface boisée et pour celles des communes à 243 fr., ce qui équivaut à environ 4 fois la valeur du rendement net.

Protection des forêts

Les forêts de la région du Randen ont, tout comme en 1941 et 1942, passablement souffert de dégâts par la neige, aussi bien les peuplements de feuillus que ceux de résineux. Ils se sont fait sentir surtout dans ceux d'âge moyen de l'épicéa dont les tiges portaient une riche production de cônes; nombreux furent là les bris de cime. — On a constaté une recrudescence des dommages causés par le chermès de l'écorce du sapin blanc. Quelques rares régions du canton, qui jusqu'ici avaient échappé à son action, ont été aussi visitées par cet hôte si indésirable. (Trad.)

BIBLIOGRAPHIE

Economie forestière suisse. Brochure de 20 pages dont il a été tiré 20.000 exemplaires (40.000 pour l'édition en allemand) qui furent distribués gratuitement.

L'Union de banques suisses consacre son bulletin financier de juin 1944 à l'économie forestière suisse. ¹

En une langue simple et élégante, l'auteur décrit ce qu'est la forêt suisse, sa nature, son utilité, son importance économique et sociale dans le présent et pour l'avenir. Il démontre que son économie doit reposer sur le sens de la communauté, que sa conservation et l'augmentation de son rendement sont un devoir national.

La production soutenue des forêts du globe est de 1,5 milliard de mètres cubes par an. Le volume exploité avant la guerre atteignait, par contre, 2 milliards de mètres cubes par année. Donc les réserves s'épuisent et la disette de bois menace. La situation des pays qui, comme la Suisse, consomment plus de bois que leurs forêts n'en produisent, devient d'autant plus alarmante que les nouveaux usages du bois font sans cesse augmenter la consommation. Il est cependant prouvé que la culture intensive et raisonnée de la forêt fait augmenter la production du bois, mais petit à petit et jusqu'à une certaine limite. Cette culture raisonnée veut que le sylviculteur se détache de tout ce qui est contraire à la nature, qu'il désigne à chaque essence le sol et le milieu qui lui conviennent, qu'il utilise enfin toutes les forces que la nature met à sa disposition. Cela exige que l'économie forestière soit conduite par des spécialistes instruits et compétents. Or, l'économie forestière n'a pas trouvé assez de compréhension auprès du grand public, qui ne reconnaît et n'apprécie pas comme il conviendrait l'activité créatrice du vrai forestier. L'organisation forestière de nombreux cantons ne permet ainsi pas de traiter la forêt suivant les nécessités. On recule devant les frais. Il faut que les dépenses occasionnées par le travail forestier ne soient plus jugées comme des frais d'administration, mais comme des investissements productifs qui permettront d'augmenter notre revenu national.

Nous remercions l'Union de banques suisses pour son heureuse initiative et pour son appui intelligent, efficace et désintéressé à la forêt suisse. G.

¹ L'auteur de cette publication d'un intérêt si actuel — une autorité forestière de la Suisse allemande — a tenu de garder l'anonymat.